

Je répète que la seule façon de se défaire d'une ordonnance de mesures compensatrices est de répondre aux conditions posées par le gouvernement des États-Unis. Ce qui signifierait des augmentations des droits de coupe en sus de l'ordonnance - un double fardeau que l'industrie devrait supporter jusqu'à ce que le gouvernement des États-Unis en vienne à la conclusion que la prétendue subvention a été éliminée.

Certains critiques ont prédit que notre accord se solderait par des pertes d'emplois énormes. À titre de ministre du gouvernement fédéral, je dois en tout temps tenir compte des effets que les décisions du gouvernement peuvent avoir sur l'emploi. Mais, par contre, on ne peut faire abstraction de certaines réalités.

Premièrement, l'industrie forestière a toujours été cyclique; elle a toujours connu des hauts et des bas. Deuxièmement, comme l'a montré l'affaire du tarif applicable aux bardeaux et bardeaux fendus, il est difficile de prédire les effets de l'imposition d'un tarif ou d'un droit.

Mais il faut surtout noter que l'organisation qui a le plus à coeur de protéger ces emplois dans le secteur forestier, l'I.W.A., a appuyé sans réserve nos efforts. Doug Smyth de cette association m'a informée que l'I.W.A. était fermement d'avis qu'il était absolument essentiel de conclure avec les États-Unis un règlement négocié garantissant que les taxes plus élevées perçues sur les expéditions de bois d'oeuvre résineux aux États-Unis restent au Canada.

Comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant, nous continuerons de travailler en étroite collaboration avec les provinces, l'industrie et les syndicats dans cette affaire.

Je suis maintenant prête à répondre à vos questions.